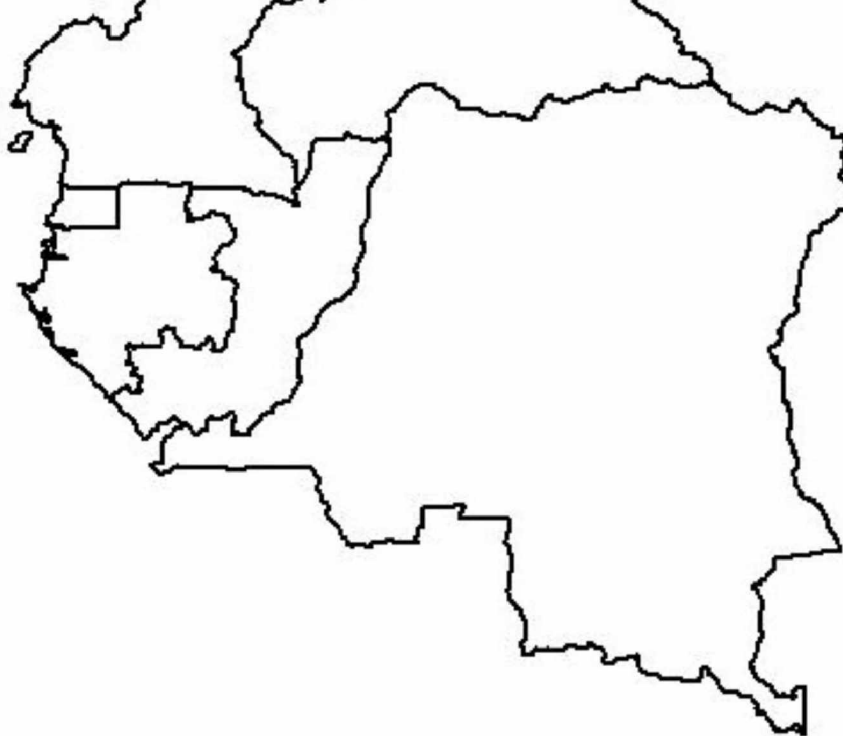


**COMMISSION DES FORETS D'AFRIQUE CENTRALE
(COMIFAC)**

**PLAN DE CONVERGENCE
POUR LA CONSERVATION ET LA GESTION DURABLE
DES ECOSYSTEMES FORESTIERS D'AFRIQUE CENTRALE**



**YAOUNDE, juillet 2004
SECRETARIAT EXECUTIF DE LA COMIFAC**

AVANT - PROPOS

Dans le cadre de la préparation de la première conférence des Ministres en charge des Forêts de l'Afrique Centrale, et à partir des résolutions adoptées lors de la réunion préparatoire des experts forestiers qui s'est tenue au Palais des Congrès de Yaoundé du 26 au 30 septembre 2000, il a été convenu de préparer un projet de Plan de Convergence pour les Etats signataires de la Déclaration de Yaoundé du 17 mars 1999.

Ce Plan de Convergence doit être le dénominateur commun sur lequel les différents Etats signataires conviennent de s'entendre pour engager des actions nationales et sous-régionales en faveur de la gestion durable des écosystèmes forestiers de l'Afrique Centrale.

Le projet de Plan de Convergence, préparé par une équipe d'experts pluridisciplinaires, a été soumis à la discussion des experts forestiers de la sous-région pour commentaires et amendements, puis adopté par la Conférence des Ministre en charge des forêts, réunie à Yaoundé du 04 au 07 décembre 2000.

Le plan de convergence est un document présentant les actions sous-régionales et la compilation de chacun des programmes spécifiques d'actions nationales de chaque Etat signataire, programmes devant concourir à atteindre les objectifs convergents traduisant dans les faits, les résolutions de la Déclaration de Yaoundé de mars 1999.

En mars 2003, faisant suite à la préparation du programme prioritaire triennal en septembre 2001 à Brazzaville, puis à la seconde Conférence des Ministres en juin 2002, le Secrétariat Exécutif de la COMIFAC a jugé nécessaire de procéder à un toilettage du Plan de Convergence approuvé en décembre 2000, afin de faciliter son utilisation dans le cadre des programmes de partenariat en cours de mise en œuvre. A partir d'octobre 2003, le Secrétariat Exécutif a bénéficié d'un projet d'appui institutionnel pour l'actualisation et l'opérationnalisation du Plan de Convergence sous-régional.

Le Plan de Convergence ainsi actualisé, pour tenir compte des initiatives et processus nouveaux a été restructuré en dix axes stratégiques, pour améliorer sa lisibilité et sa traduction opérationnelle. Il est établi pour une période de dix ans, décomposé en trois phases. Dans le souci de mesurer les progrès et évaluer les activités, les indicateurs de performance et les résultats intermédiaires ont été précisés. De même, pour évaluer les ressources financières nécessaire à la mise en œuvre des actions, une estimation des coûts a été faite. Une section budgétisée du Plan est fournie à la suite des matrices de planification.

Il est utile de préciser que chaque pays membre dispose d'une composante nationale chiffrée, présentant de façon détaillée les actions nationales à engager pour atteindre la convergence souhaitée au niveau sous-régional.

REMERCIEMENTS

La préparation de ce document a été initialement permise grâce au concours financier de la Cellule Environnement et Forêts de la Coopération Cameroun-Union Européenne et de Celui de la Coopération Britannique pour le Développement (DFID). Le toilettage du Plan de

Convergence s'est par la suite faite grâce à l'appui apporté par la coopération Allemande au développement auprès du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC au premier semestre 2003. L'actualisation dudit Plan et des composantes nationales a été facilitée par la FAO à travers le projet d'appui et de renforcement institutionnel de la COMIFAC et l'Alliance Banque Mondiale/WWF.

Que ces partenaires au développement soient ici chaleureusement remerciés. Que soient remerciés également les points focaux de la COMIFAC et tous les experts qui ont participé à son élaboration.

SOMMAIRE

Avant propos.....	ii
Remerciements.....	ii
Sigles et abréviations.....	v
Préambule.....	1
I- Vision.....	2
II- Objectif Général.....	2
III- Axes stratégiques du plan de convergence.....	2
IV- Résultats attendus.....	3
V- Matrice de planification des activités.....	7
Axe stratégique 1 : Harmonisation des politiques forestières et fiscales.....	7
1.1 Conventions internationales.....	7
1.2 Mise en cohérence des activités forestières.....	9
1.3 Harmonisation des fiscalités.....	11
Axe stratégique 2 : Connaissance de la ressource.....	12
2.1 Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)..	12
2.2 Renforcement et/ou mise en place en place d’observatoires.....	13
Axe stratégique 3 : Aménagements des écosystèmes et reboisement nationaux et régionaux..	13
3.1 Organisation du territoire forestier.....	13
3.2 Aménagement des concessions forestières et des aires protégées.....	14
3.3 Régénération et reboisement forestier.....	15
3.4 Lutte contre la désertification.....	15
Axe stratégique 4 : Conservation de la diversité biologique.....	16
4.1 Renforcement du réseau des aires protégées nationales.....	16
4.2 Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières.....	17
4.3 Ressources phytogénétiques.....	19
Axe stratégique 5 : Valorisation durable des ressources forestières.....	19
5.1 Valorisation économiques des filières : bois-faune-PFNL-tourisme.....	19
5.2 Suivi de la gestion et de l’utilisation des ressources /contrôle.....	23
5.3 Certification et traçabilité.....	24
5.4 Lutte contre l’exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage.....	25
Axe stratégique 6 : Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté.....	26
6.1 Activités alternatives au braconnage.....	26
6.2 Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales.....	26
Axe stratégique 7 : Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation.....	27
7.1 Participation des acteurs/forums.....	27
7.2 Implication des populations locales et autochones.....	27
7.3 Communication, information, sensibilisation, éducation.....	28
7.4 Formation professionnelle et continue.....	29
Axe stratégique 8 : Recherche et développement.....	30
Axe stratégique 9 : Développement des mécanismes de financement.....	32
Axe stratégique 10 : Coopération régionale et partenariats.....	34
Estimations du Coût de la mise en œuvre du plan de convergence.....	35
VI- ANNEXES.....	I
Annexe 1 : Programmes transfrontaliers.....	I
Annexe 2 : Programmes nationaux.....	III
Annexe 3 : Déclaration de Yaoundé.....	IV

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ACP/UE	Afrique Caraïbe Pacifique /Union Européenne
ADIE	Association pour le Développement
AFD	Agence française de développement
AFLEG	African Forest Law Enforcement and Governance
ATIBT	Association technique internationale des bois tropicaux
BM	Banque Mondiale
CAMBIO	Central Africa management of biodiversity
CARPE	Central African Regional Program for the Environment
CBLT	Commission du bassin du Lac Tchad
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEFDHAC	Conférence sur les écosystèmes forestiers denses et humides de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CIFOR	Center for international forestry research
CIRAD	Centre International de Recherche Agricole pour le Développement
CITES	Convention on international trade of endangered species
DFID	Department of international development (agence Britannique de Coopération)
ECOFAC	Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale
EIE	Etude d'Impact Environnemental
FAO	Food and Agriculture Organisation
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FMI	Fond Monétaire International
GDC	Projet gestion durable e certification forestière – WWf Belgique
GEF	Global Environment Facility/ Fond pour l'environnement MONdial
GNT	Groupe National de travail
GTZ	Gesellschaft für Technische Zumsammenarbeit (Agence de Coopération Allemande)
IFIA	Interafrican forest Industries Association
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
OAB	Organisation Africaine du Bois
OCFSA	Organisation pour la Conservation de la Faune sauvage en Afrique
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation non Gouvernementale
PFBC	Partenariat pour les forêts du bassin du Congo
PCI	Principes-critères-indicateurs
PME /PMI	Petites et Moyennes Entreprises/Petites et Moyennes Industries
PNGE/PAE	Plan national de gestion de l'environnement/plan d'action environnemental
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République démocratique du Congo
RGE	Republica de Guinea
SIGIF	Système informatique pour la gestion de l'information forestière
TDR	Terme de référence
TNS	Tri Nationale de la Sangha
TRIDOM	Trinationale Dja-Odzala-Minkébé
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature (Fond Mondial pour la Nature)
WCS	Wildlife conservation society
WRI	World resource Institute
WWF	World wild fund for nature (fonds mondial pour la nature)

PREAMBULE

Reconnaissant les menaces croissantes qui pèsent sur les écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale, les Chefs d’Etat de six pays d’Afrique Centrale ont officialisé leur engagement en faveur de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes forestiers en signant la Déclaration de Yaoundé le 17 mars 1999. Les Chefs d’Etat ont reconnu entre autres, la nécessité d’harmoniser les politiques forestières, d’établir des réseaux d’aires protégées transfrontalières, ainsi que d’améliorer la gestion des aires protégées existantes.

Au terme de cette rencontre historique, la volonté des Etats et le partenariat avec les agences de coopération internationale en vue d’une gestion durable des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale ont été réaffirmés. Ce signal fort des Chefs d’Etat a donc réactivé tout en consolidant le partenariat entre les pays de la sous-région et la coopération internationale.

L’Assemblée Générale des Nations Unies a pris acte de cette Déclaration par sa résolution 54/214 par laquelle elle demande à la Communauté Internationale d’appuyer les pays d’Afrique Centrale dans leur effort de développement forestier.

Mandat a été donné aux Ministres en charge des forêts des pays respectifs pour coordonner et veiller à la mise en œuvre des engagements pris. C’est à ce titre que les Ministres ont tenu une première conférence en décembre 2000 avec comme objectif d’asseoir les bases d’une coopération sous-régionale pour une conservation et une gestion concertée des écosystèmes forestiers d’Afrique Centrale. A l’issue de cette conférence, la COMIFAC est créée et le plan de convergence adopté.

Le plan de convergence constitue ainsi la plate-forme commune d’actions prioritaires à mettre en œuvre au niveau sous-régional et national pour assurer le suivi des résolutions du Sommet de Yaoundé. Il sert de fil conducteur pour le suivi des réalisations du processus de Yaoundé. Son élaboration s’est faite en tenant compte de la spécificité et de la diversité des situations forestières nationales en Afrique Centrale.

Compte tenu des processus et initiatives nouveaux, le plan de convergence a été actualisé et le nombre d’axes stratégiques est passé de six à dix. Ce plan actualisé présente une vision à long terme des actions convergentes à mener au niveau sous-régional et des actions à entreprendre au niveau national pour assurer cette gestion concertée des écosystèmes forestiers.

Il est cependant utile de rappeler que l’harmonisation ne signifie pas uniformisation, car il est question de s’entendre sur les objectifs sous-régionaux consensuels et respecter en conséquence le rythme de réforme de chaque pays. Dans la mesure où les réformes à engager n’en sont pas toutes au même niveau dans chaque Etat membre, les délais de mise en œuvre des activités pour l’atteinte des résultats intermédiaires sont laissés au jugement des responsables nationaux.

La mise en œuvre dudit plan qui a commencé en 2004 s’étend jusqu’en 2013 avec des phases triennales d’évaluation. Le coût nécessaire à la mise en œuvre est estimé globalement à 828 milliards de francs CFA, soit environ 1,5 milliard de dollars US sur la période de dix ans. Il faudra nécessairement une mobilisation de toutes les parties prenantes et des appuis multiformes des partenaires internationaux pour que les ambitions affichées par le plan soient atteintes.

LE PLAN DE CONVERGENCE : UNE VISION COMMUNE

I- VISION

Les Etats d'Afrique Centrale gèrent durablement et d'une manière concertée leurs ressources forestières pour le bien-être de leurs populations, pour la conservation de la diversité biologique et pour la sauvegarde de l'environnement mondial.

II- OBJECTIF GENERAL

« Les pays d'Afrique Centrale gèrent de manière durable et concertée les ressources forestières de la sous-région et un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes, pour le bien-être des populations et l'équilibre de la planète. »

III- AXES STRATEGIQUES DU PLAN DE CONVERGENCE

1- HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES

- Mise en œuvre des accords et conventions internationales ;
- Mise en cohérence des politiques forestières ;
- Harmonisation des fiscalités.

2- CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE

- Inventaires des ressources forestières: bois -faune - PFNL / Plantes médicinales ;
- Renforcement et/ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux ;
- Installation du suivi géo-spatial des ressources forestières.

3- AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES ET REBOISEMENT FORESTIER

- Organisation du territoire forestier ;
- Aménagement des concessions forestières et des aires protégées ;
- Régénération et reboisement forestier ;
- Lutte contre la désertification.

4- CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

- Renforcement du réseau des aires protégées nationales ;
- Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières ;
- Ressources phytogénétiques.

5- VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

- Valorisation économique des filières: bois, faune, PFNL, tourisme ;
- Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources/contrôle ;
- Certification forestière et traçabilité ;
- Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage.

6- DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ALTERNATIVES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

- Activités alternatives au braconnage ;
- Micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales.

7- RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION

- Participation des acteurs / Forums ;
- Implication des populations ;
- Communication/information/sensibilisation ;
- Formation académique, professionnelle et continue.

8- RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

- Programmes de recherche forestière ;
- Valorisation des connaissances traditionnelles ;
- Epidémies/zoonoses.

9- DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT

- Fonds forestiers nationaux ;
- Mécanismes novateurs de financement (Taxes de conversion des surfaces, pourcentage pour la COMIFAC, échanges dette/nature etc.) ;
- Mécanismes de réduction de la dette - PPTE ;
- Financements bilatéraux et multilatéraux.

10- COOPERATION ET PARTENARIATS

- Coopération sous-régionale et développement de partenariats (Traité de la COMIFAC, Mise en œuvre du Plan de Convergence, Forums, etc.) ;
- Accords de coopération inter Institutions.

IV- RESULTATS ATTENDUS

1. HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES

- Chaque Etat membre a ratifié le Traité de la COMIFAC ;
- Les conventions internationales essentielles sur les forêts et la biodiversité sont ratifiées par les pays membres ;
- Chaque Etat membre dispose d'un programme sectoriel de développement forestier intégrant pleinement les orientations et stratégies du plan de convergence sous-régional ;
- Les normes de gestion forestière sont compatibles entre les différents Etats de la Sous-Région
- Des directives et critères communs en matière de gestion durable des forêts sont régulièrement appliqués par les Etats membres ;
- Les différentes fiscalités sont harmonisées et compatibles avec les exigences de la gestion durable des forêts ;
- La taille des concessions forestières est compatible avec les exigences économiques et écologiques ;
- La mise en valeur des concessions forestières génère des pôles de développement économique dans l'arrière pays ;
- Une stratégie sous-régionale de contrôle des prélèvements, de la circulation des produits forestiers et de lutte anti-braconnage est élaborée et mise en œuvre ;

- Les lois nationales prévoient la réalisation d'études d'impact sur l'environnement préalables à toutes les interventions majeures en milieu forestier.

2- CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE

- Les inventaires forestiers / fauniques / PFNL sont réalisés ;
- La base de données sur les ressources forestières de la sous-région est établie ;
- Un système de suivi géo-spatial et des observatoires sont mis en place.

3- AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES ET REBOISEMENT FORESTIER

- Un plan d'organisation des terres, comportant notamment un domaine forestier permanent, est élaboré ;
- Le domaine forestier permanent, notamment les concessions forestières et les aires protégées est aménagé ;
- Les reboisements assurent la restauration des terres dégradées, l'augmentation de la superficie forestière et une part importante de la production ligneuse (bois de service, bois d'énergie, etc.) ;
- Les activités forestières contribuent à la lutte contre la désertification.

4- CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

- Un réseau d'aires protégées représentatif de la diversité biologique et des écosystèmes incluant les écosystèmes marins, les mangroves, les montagnes de la Sous-région est défini et aménagé ;
- Les ressources phyto-génétiques de la sous-région sont protégées ;
- Les zones transfrontalières des pays du Bassin du Congo sont gérées de manière concertée.

5- VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

- Le développement des activités socio-économiques générées par la gestion durable des forêts permet la création d'emplois nouveaux et contribue à la lutte contre la pauvreté ;
- Des conventions de partenariat en matière de contrôle et de suivi de l'utilisation des ressources sont établies et fonctionnelles.

Filière bois

- § Le nombre d'essences forestières exploitées est augmenté ;
- § La quasi-totalité de la production de grumes est transformée localement ;
- § Le nombre d'emplois créés dans la filière bois-transformation est augmenté ;
- § Un marché intra-régional du bois est fonctionnel ;
- § Le commerce régional et international du bois est développé.

Filière faune

- § Les ressources fauniques contribuent davantage à l'essor économique.

Filière Produits Forestiers Non Ligneux - PFNL

- § Les filières de produits forestiers non ligneux et des ressources phyto-génétiques sont organisées et contribuent à l'essor économique des populations riveraines.

Filière touristique

- § Les écosystèmes d'Afrique centrale sont un support majeur du développement des filières touristiques.

Suivi et contrôle de la gestion et de l'utilisation des ressources

- § Des principes, critères et indicateurs de gestion durable des ressources forestières sont appliqués ;
- § La traçabilité des produits forestiers et fauniques récoltés dans la sous-région est garantie ;
- § Les populations riveraines sont sensibilisées et impliquées dans les processus de suivi et de contrôle de l'utilisation des ressources ;
- § La circulation transfrontalière des produits forestiers et fauniques est contrôlée et progressivement maîtrisée sur la base des conventions négociées d'accord partie ;
- § La sécurisation des frontières et la consolidation de la paix dans la sous-région sont améliorées.

6- DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ALTERNATIVES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

- Des activités alternatives au braconnage sont mises en œuvre ;
- Des micro-projets générateurs de revenus pour les populations locales sont développés ;
- Les ressources générées par la forêt sont équitablement réparties et contribuent à la réduction de la pauvreté des populations riveraines.

7- RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION

- Les forums nationaux et sous-régionaux de concertation permettent l'implication effective de toutes les parties prenantes ;
- Les institutions spécialisées de formation travaillent en réseau et accueillent les étudiants de l'ensemble des pays du Bassin du Congo ;
- Les Institutions existantes dans la sous-région assurent la formation des professionnels des différentes spécialités nécessaires au développement des activités forestières sur la base de programme actualisé et harmonisé ;
- Des réseaux de formation modulaire, de recyclage et de perfectionnement des professionnels sont opérationnels ;
- Les contrats de co-gestion sont établis et mis en œuvre ;
- Toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale sont organisées, se concertent dans des Forums, et observent un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan convergence.

8- RECHERCHE - DEVELOPPEMENT

- Un programme de recherche appliquée prenant en compte l'ensemble des préoccupations relatives à la gestion durable des forêts est opérationnel dans la sous-région ;
- Un réseau de systèmes informatiques de gestion de l'information forestière est opérationnel dans chaque pays et centralisé au niveau d'un observatoire sous-régional basé à la COMIFAC ;
- Un groupe scientifique est opérationnel au sein de la COMIFAC.

9- DEVELOPPEMENT DE MECANISMES NOVATEURS DE FINANCEMENT

- Chaque pays de la sous-région est doté d'un fonds forestier ;
- Le PFBC finance la mise en œuvre du plan de convergence ;
- Le NEPAD contribue au financement du plan de convergence ;

- De nouveaux mécanismes sont étudiés, adoptés et mis en œuvre pour le financement des opérations de conservation et de gestion des ressources forestières : puits de carbone, échange dette/nature, fonds fiduciaires, programmes de réduction de dettes, compensations pour mise en défens, fondations privées, etc.
- L'instauration dans les pays de la sous-région d'une redevance fiscale sur la conversion définitive des surfaces forestières alimentant un fonds sous-régional pour le reboisement dans les zones à faible couvert végétal.

10- COOPERATION ET PARTENARIATS

- Le Traité de la COMIFAC est ratifié par chaque Etat membre ;
- La COMIFAC oriente, définit et coordonne la mise en œuvre des stratégies de développement forestier du Bassin du Congo ;
- Les organes de la COMIFAC contribuent efficacement à l'orientation et à la coordination de la mise en œuvre des stratégies sous-régionales du plan de convergence ;
- Les organisations sous-régionales et internationales travaillent en partenariat avec la COMIFAC sur la base du Plan de Convergence et des accords de coopération ;
- Un cadre définissant les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous-région est établi et appliqué ;
- Des conventions de partenariats entre les différentes parties prenantes impliquées dans la mise en valeur des ressources sont établies et fonctionnelles.

V- MATRICE DE PLANIFICATION DES ACTIVITES

AXE STRATEGIQUE 1 : HARMONISATION DES POLITIQUES FORESTIERES ET FISCALES

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
1.1 Conventions internationales					
111	Signer et ratifier les conventions internationales	Nombres de conventions signées et ratifiées	<ul style="list-style-type: none"> - Signer et ratifier les conventions et accords suivants : - Traité de la COMIFAC - Accords OCFSA et ADIE - Convention sur la biodiversité - Convention sur les changements climatiques - Convention sur la désertification - Convention de RAMSAR sur les zones humides - Convention internationale sur le commerce des espèces de la flore et de la faune menacée CITES - Accord international sur les bois tropicaux - Accord de partenariat ACP/UE - Accords de L'OMC - Initiative sur les ressources phytogénétiques et la biosécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de signature des accords et conventions disponibles - Documents de ratification des accords et conventions disponibles 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
112	Mettre en œuvre les conventions ratifiées et les accords signés	<p>Nombre de stratégies nationales et plans d'actions sur la biodiversité validée</p> <p>Textes réglementaires intégrant les éléments des accords et conventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer et valider une stratégie nationale et un plan d'action sur la diversité biologique (SNPA-DB) - Elaborer et mettre en œuvre un programme national de gestion de l'environnement (PNGE ou PAE) - Mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre du PNGE ou PAE - Mettre en œuvre les projets relatifs à l'initiative NEPAD - Mettre en œuvre les processus AFLEG, PFBC - Mettre en œuvre le programme de gestion et de contrôle des ressources génétiques 	<ul style="list-style-type: none"> - Documents de stratégie disponibles - Stratégie nationale validée - Budget de mise en œuvre connu - Les programmes NEPAD concernant le Bassin du Congo sont en cours de mise en œuvre - Projet de partenariat en cours de mise en œuvre - Les exportations du bois du Bassin du Congo sont conformes aux législations - Les ressources génétiques du Bassin du Congo sont protégées et contrôlées tant au niveau de la propriété intellectuelle que des zones de production exploitation sur la base des textes réglementaires adoptées à cette fin 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
113	Faire un bilan sous-régional de la mise en œuvre des accords et conventions ratifiées	Etude réalisée Rapport détaillé disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Faire un point national de l'état de mise en œuvre de chacune des conventions suivantes : biodiversité, changements climatiques, RAMSAR, CITES et des initiatives NEPAD, AFLEG, PFBC, ressources génétiques, etc. – Organiser une concertation nationale sur la problématique de la mise en œuvre des accords et conventions et communiquer les résultats à la COMIFAC 	Rapports sur la situation de mise en œuvre des accords et conventions disponibles	
1.2- Mise en cohérence des politiques forestières entre elles et les politiques forestières avec les autres politiques sectorielles					
121	Faire l'état des lieux et l'analyse comparée des politiques, législations, institutions et normes nationales de gestion durable des ressources forestières et la situation en rapport avec les conventions internationales et les autres politiques sectorielles.	Etude réalisée Le rapport d'études comparatives dégageant les éléments pertinents en vue de la convergence est disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Chaque pays communique à la COMIFAC l'ensemble des textes, règlements, directives et autres documents pertinents pour permettre l'analyse comparée des politiques nationales – Réaliser l'étude comparative 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes et documents nationaux disponibles à la COMIFAC – Les directives et éléments de mise en cohérence des politiques sont disponibles 	
122	Organiser une concertation sous-régionale sur les politiques et législations forestières	Rapport du forum de concertation sous-régional disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Mobiliser les financements – Organiser le forum de concertation 	<ul style="list-style-type: none"> – Financement mobilisé – Recommandations en matière d'harmonisation des politiques disponibles 	
123	Développer et mettre en place des programmes nationaux de développement forestier intégrant les orientations du plan de convergence	Nombre de programmes sectoriels forestiers mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en place dans chaque pays une équipe nationale de planification – Mobiliser les ressources nécessaires – Etablir le bilan diagnostic du secteur national – Procéder à l'exercice de planification nationale – Valider le plan sectoriel national dans le cadre d'un forum 	<ul style="list-style-type: none"> – Equipe de planification opérationnelle – Ressources mobilisées – Bilan disponible – Programme sectoriel forêt disponible et validé 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
124	Doter le personnel technique forestier d'un statut particulier dans les Etats de la sous-région (statut paramilitaire pour les agents forestiers)	Statut du personnel forestier adapté et texte légal disponible Nombre de stages/formations de recyclage militaire	<ul style="list-style-type: none"> – Elaborer et faire signer les textes portant création d'un statut paramilitaire pour les agents forestiers et adoption d'un code d'éthique – Compléter les équipements des agents (uniformes, rangers, insignes, armes, radios, etc) – Sélectionner les agents, mobiliser les financements et organiser des stages de formation et/ou recyclages paramilitaires au sein des armées nationales. 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes signés et mis en application – Nombre d'équipements complets distribués – Nombre de stages et d'agents formés ou recyclés au sein de l'armée nationale 	
125	Inscrire le secteur forestier comme prioritaire au même titre que la santé et l'éducation	Existence de texte	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer un texte réglementaire instituant le secteur forestier comme secteur national prioritaire – Faire adopter le texte par le gouvernement et l'assemblée nationale – Mobiliser et sensibiliser les partenaires nationaux et internationaux sur cette cause 	<ul style="list-style-type: none"> – Texte disponible – Texte adopté au niveau national – La BM et le FMI considèrent le secteur forestier comme secteur prioritaire pour les pays 	
126	Renforcer les effectifs des personnels techniques dans le secteur forestier	Nombre de personnels et agents recrutés Levée du gel des recrutements dans le secteur forestier public	<ul style="list-style-type: none"> – Effectuer un recensement des effectifs et une évaluation précise des besoins – Aménager la loi des finances (budget) nationale pour financer les recrutements d'agents pour le secteur forestier – Recruter les nouveaux cadres et techniciens 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'évaluation des besoins disponible – Loi de finance réaménagée – Effectif additionnel recruté 	
127	Prendre des mesures favorables à la réalisation des études d'impact environnemental préalables au lancement des projets et grands travaux en milieu forestier	Directives sous-régionales disponibles Les lois nationales prévoient des EIE en milieu forestier Ratio EIE réalisés/nombre de projet et grands travaux lancés Nombre et envergures des opérations réparatrices réalisées	<ul style="list-style-type: none"> – Intégrer dans les textes de lois les dispositions imposant les EIE pour tous les grands chantiers – Faire appliquer les textes sur les EIE – Mettre en place des mécanismes d'évaluation des EIE et de suivi de leur mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes adoptés – Mécanismes opérationnels 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
128	Développer et mettre en place des directives, normes de gestion et d'intervention en milieu forestier compatible avec les spécificités des différents Etats de la sous-région	Un texte de propositions de normes et directives sous-régionales communes est disponible Nombre de textes nationaux actualisés et adoptés intégrant les directives sous-régionales	– Actualiser et adopter les directives et normes de gestion forestière nationales en accord avec les directives sous-régionales	– Textes actualisés, adoptés et appliqués dans chaque pays de la sous-région	
1.3 Harmonisation des fiscalités					
131	Faire un état des ajustements de la fiscalité forestière en Afrique centrale en rapport avec la gestion durable des forêts et la décentralisation de la fiscalité	Rapports proposant une approche régionale d'harmonisation de la fiscalité disponibles Propositions de mécanisme de décentralisation de la fiscalité	– Chaque pays met à la disposition de la COMIFAC les informations complètes concernant les systèmes nationaux de fiscalité forestière – Organiser une concertation entre les différentes parties prenantes sur la fiscalité forestière	– Rapport disponible – Texte national d'ajustement de la fiscalité par rapport aux directives sous-régionales	
132	Renforcer les systèmes de recouvrement et de sécurisation des recettes forestières	Propositions de systèmes de recouvrement disponibles	– Analyser les obstacles à la bonne performance des outils fiscaux actuels et proposer des réformes en vue d'un meilleur recouvrement – Mettre en place un système de sécurisation des recettes forestières	– Rapport d'audit économique et fiscal disponible – Pourcentage d'accroissement des recettes forestières – Système de sécurisation des recettes fonctionnel	

AXE STRATEGIQUE 2 : CONNAISSANCE DE LA RESSOURCE

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
2.1- Inventaire des ressources forestières (ligneuses, non ligneuses, plantes médicinales et faune)					
211	Poursuivre les inventaires : Forêts Faune PFNL Plantes médicinales	Rapport d'inventaire forestier disponible Une base de données sur les ressources est disponible au niveau sous-régional Programme de formation des spécialistes d'inventaires forestiers	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur l'état d'avancement des inventaires dans chaque pays - Préparer la carte de planification des inventaires - Mobiliser les financements et élaborer les montages opérationnels /plans de travail - Procéder à la Formation et au recyclage des agents d'inventaires - Poursuivre les inventaires forestiers et fauniques nationaux en relation avec WRI, FAO, 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport disponible - Carte de planification disponible - Accords de financement signés - Effectif du personnel formé - Rapports d'inventaires 	
212	Dresser un état des lieux de l'utilisation des PFNL	Rapport disponible	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le point sur la connaissance quantitative et qualitative des produits, leurs utilisations, les pressions et les impacts des prélèvements - Financer les inventaires nationaux sur l'état des ressources non ligneuses - Mener des études sur les utilisations, pressions et impacts des prélèvements des produits forestiers non ligneux les plus connus - Etablir une carte nationale définissant les zones de répartition des PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports disponibles - Rapports d'inventaires disponibles - Rapport d'étude disponibles - Carte des zones de répartition des PFNL disponible 	
213	Réaliser l'inventaire faunique dans les aires protégées et les concessions forestières	Rapports et cartes d'inventaires disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer la carte de planification des inventaires - Réaliser dans chaque pays les dénombrement de la faune - Compiler les informations dans une base de données nationales - Regrouper les informations au niveau de la base de données de la COMIFAC 	<ul style="list-style-type: none"> - Carte disponible - Données de comptage disponibles par zone - Base de données nationales à jour - Mise en réseau avec l'observatoire sous-régional 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
2.2- Renforcement et/ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux					
221	Créer des observatoires et mettre en place un système de suivi géo-spatial	Un observatoire régional est mis en place et fonctionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les bases de données nationales comme le SIGIF, élargies aux autres ressources - Créer un observatoire national - Alimenter régulièrement le réseau sous-régional des SIGIF gérés par l'observatoire - Créer et /ou renforcer les unités de cartographie forestière/télédétection 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données disponibles au SIGIF, SIF - Observatoire fonctionnel - Connexion au réseau observatoire sous-régional sur les forêts - Unité de cartographie opérationnelle 	

AXE STRATEGIQUE 3 : AMENAGEMENT DES ECOSYSTEMES ET REBOISEMENT

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
3.1- Organisation du territoire forestier					
311	Accélérer le processus d'élaboration et d'adoption des plans d'organisation des territoires forestiers dans chaque pays	Nombre de plans d'organisation des territoires forestiers disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Responsabiliser une structure pour l'élaboration d'un cadre de planification de l'utilisation des territoires forestiers - Identifier toutes les parties prenantes dans la planification de l'utilisation des territoires - Organiser un cadre de concertation entre les parties prenantes - Rassembler toutes les informations nécessaires à la planification - Réaliser les inventaires complémentaires - Définir un cadre indicatif de l'utilisation des terres (plan de zonage) 	<ul style="list-style-type: none"> - Structure responsable désignée - Les parties prenantes sont identifiées - Rapport de Concertation disponible - Informations nécessaires rassemblées et rapports disponibles - Plan de zonage disponible 	
312	Sécuriser les zones délimitées pour différents usages dans le plan d'organisation des territoires forestiers, y compris les terroirs pygmées	<p>Les limites des zones multi-usages sont définies et reconnues</p> <p>Les limites de terroirs pygmées sont définies et sécurisées</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser le grand public et les populations riveraines à la reconnaissance légale du plan d'organisation des territoires forestiers - Conduire des négociations avec les populations pour la détermination des limites définitives des forêts permanentes - Matérialiser les limites des forêts permanentes sur le terrain, y compris forêt communautaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Texte portant zonage du territoire promulgué - Rapport de négociations avec les populations disponibles - Actes de classement des forêts permanentes signés - Limites des forêts permanentes matérialisées sur le terrain 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
			– cartographier les limites des terroirs pygmées et villageois	– Limites des terroirs pygmées et villageois cartographiées	
3.2 Aménagement des concessions forestières et des aires protégées					
321	Développer et mettre en place des normes officielles d'élaboration, d'approbation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement	Normes et plans disponibles	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer un avant projet de normes officielles d'élaboration, d'approbation et de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement dans chaque pays – Organiser un atelier national de validation avec les partenaires locaux – Préparer et faire signer le texte d'application des nouvelles normes – Créer une cellule de suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement 	<ul style="list-style-type: none"> – Document projet de normes officielles disponibles – Document validé – Texte d'application signé – Cellule créée et fonctionnelle 	
322	Prendre des dispositions réglementaires favorables à la création au sein des administrations et concessionnaires forestiers une structure forte en charge de conduire les opérations d'aménagement forestier	Texte amendé Nombre de structures créées avec aménagistes en fonction	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer un texte de décret imposant aux exploitants forestiers d'utiliser les services d'aménagistes et le faire approuver et signer. – Intégrer l'obligation de recruter des spécialistes en aménagement dans le cahier des appels d'offres pour les concessions forestières 	<ul style="list-style-type: none"> – Texte signé – Modèle de base des cahiers de charges modifiés – Spécialistes en aménagement recruté 	
323	Mettre le domaine forestier permanent ainsi que tout autre type de forêt sous aménagement et au niveau national	Superficies effectivement aménagées	<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser les plans d'aménagement des concessions forestières et des aires protégées – Réaliser les plans d'aménagement des autres types de forêts 	Nombre de plans d'aménagement agréés par les Etats	
324	Développer les schémas d'aménagement des zones de montagne	Nombre de plans d'aménagement opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les zones de montagnes d'actions prioritaires – Elaborer les plans d'aménagement pour chaque zone spécifique 	<ul style="list-style-type: none"> – Zones prioritaires identifiées – Cartes disponibles – Plans d'aménagements disponibles 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
3.3 Régénération et reboisement forestier					
331	accroître la superficie du couvert forestier et la production en bois par des opérations de reboisement et de mise en défens des surfaces dégradées	Superficies reboisées Productions de bois de chauffe, de service et d'œuvre issus des plantations Etendue de la superficie mise en défens Nombres de textes pris dans la sous région	<ul style="list-style-type: none"> – Faire un état des lieux des reboisements artificiels – Mener une concertation nationale sur la problématique de reboisement – Définir dans chaque Etat une stratégie nationale de reboisement forestier – Mettre en place des mesures incitatives au reboisement (service, énergie, œuvre, etc) – Développer des partenariats de reboisements participatifs impliquant les populations et l'ensemble des acteurs publics et privés – Développer des mécanismes de lutte contre les feux de brousse 	<ul style="list-style-type: none"> – Etats des lieux disponibles – Rapport de concertation disponible – Document de stratégie nationale de reboisement disponible – Décrets de promotion des mesures incitatives signés et mise œuvre – Nombre et importance des partenariats mis en œuvre en matière de reboisement participatif – Nombre d'espaces reboisés et sécurisés 	
3.4- Lutte contre la désertification					
341	Développer les opérations forestières de lutte contre la désertification des zones à écologie fragile	Superficies revégétalisées Mettre en défens les espaces dégradés	<ul style="list-style-type: none"> – Dresser une carte des zones à écologie fragile – Identifier dans les zones à écologie fragile des opérations forestières de lutte contre les effets de la désertification, la sécheresse et autres calamités naturelles – Promouvoir les techniques des plantations agroforestières intégrées dans la gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux 	<ul style="list-style-type: none"> – Cartes disponibles – Opérations de lutte contre la désertification identifiées et mises en œuvre – Programmes de promotion de l'agroforesterie en exécution 	

AXE STRATEGIQUE 4 : CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
4.1- Renforcement du réseau des aires protégées nationales					
411	Etablir un cadre global de planification des zones de conservation de la diversité biologique en Afrique centrale	Une carte écorégionale est réactualisée et adoptée	<ul style="list-style-type: none"> – Exploiter les résultats de l'étude d'identification des sites critiques (UICN) – Identifier et cartographier les zones à écologie fragile – Comparer les sites critiques nationaux avec ceux retenus sur la carte des écorégions (WWF) – Compléter la carte des écorégions (WWF), en l'enrichissant avec les données des différents pays, s'il y a lieu 	<ul style="list-style-type: none"> – Document de synthèse disponible – Etude et cartes disponibles – Document d'analyse disponible – Carte complétée 	
412	Disposer à échelle sous-régionale d'un réseau d'aires protégées représentatif des écosystèmes et de la diversité biologique	<p>Les aires protégées recouvrent 10% des superficies des pays</p> <p>Les aires protégées nationales coïncident avec les sites critiques identifiés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier les aires protégées – Définir les objectifs de classement au niveau national tant au niveau quantitatif que qualitatif – Réaliser les classements 	<ul style="list-style-type: none"> – Une planification nationale du classement des aires protégées est établie – Les procédures de classement sont amorcées dans chaque pays – Nombre d'actes de classement signés – Document instituant le RAPAC signé par les différents Etats – RAPAC opérationnel 	
413	Assurer la conservation des écosystèmes marins et côtiers, mangroves et zones humides, les espèces menacées ainsi que les ressources en eau	Surfaces bénéficiant d'un statut et d'un programme de suivi et de protection	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et cartographier les zones à écosystèmes marins, côtier, à mangroves et humides ainsi que les espèces menacées et leurs gîtes – Renforcer la réglementation pour la protection de ces écosystèmes et espèces – Développer et mettre en œuvre des programmes et projets de protection – Adopter les mesures de conservation des bassins fluviaux et des réseaux hydrographiques – Intégrer les préoccupations forestières dans les schémas intégrés de gestion des ressources en eau 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre d'opérations/projets – Un programme de protection des ressources en eau est élaboré et mis en œuvre 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
4.2- Gestion concertée des zones et aires protégées transfrontalières					
421	Préparer un accord cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières	Un cadre pour la gestion concertée des aires transfrontalières est signé	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les termes de référence (contraintes des Etats sous ce rapport) - Mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, sélectionner les consultants, signer les contrats - Diffuser le document de travail - Collecter les commentaires des Etats - Organiser une rencontre des Ministres en vue de la signature - Impliquer toutes les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de référence disponibles - Ressources disponibles et contrat signé avec les consultants - Rapport du consultant disponible et diffusé - Document contenant les commentaires des différents états - Accord paraphé - Nombre des acteurs impliqués - Rapports de réunion de concertations disponibles 	
422	accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières	nombre d'aires protégées transfrontalières classées et dotées de plans d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les opportunités de création d'aires protégées transfrontalières - Classer en priorité les potentielles aires protégées transfrontalières - Créer des aires protégées transfrontalières entre les Etats (Cf. Programme transfrontalier annexé) - Signer des accords de gestion des nouvelles aires protégées transfrontalières - Amorcer le processus de préparation des plans d'aménagement des aires protégées transfrontalières - Créer des zones tampons autour des aires protégées transfrontalières et y établir des zones cynégétiques communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des aires protégées transfrontalières potentielles identifiées - Nombre d'actes de classement des aires protégées transfrontalières signés - Nombres d'aires protégées transfrontalières créées - Nombre d'accord de gestion des aires protégées transfrontalières signés - Nombre de plans d'aménagement finalisés et nombre de plans d'aménagement en préparation - Les textes nécessaires sont adoptés et publiés 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
423	Signer les accords de coopération pour la gestion des aires protégées transfrontalières	Accords signés	<ul style="list-style-type: none"> - TNS Cameroun Congo RCA - TRIDOM Cameroun Gabon Congo - Préparer les accords pour les différentes zones transfrontalières 	<ul style="list-style-type: none"> - Accord paraphé par les Ministres 	
424	Développer des standards d'aménagements, de gestion et de contrôle des zones transfrontalières (forêts de production et aires protégées)	Document disponible et harmonisé	<ul style="list-style-type: none"> - Préparer les termes de référence - Mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, sélectionner les consultants, signer les contrats - Organiser un atelier sous-régional de validation - Elaborer les plans d'aménagement des aires protégées 	<ul style="list-style-type: none"> - Termes de référence disponibles - Ressources disponibles et contrats signés - Atelier sous-régional organisé et document adopté - Nombre de plans d'aménagement élaborés et validés 	
425	Renforcer la lutte contre le braconnage transfrontalier	Un plan de lutte contre le braconnage transfrontalier est établi	<ul style="list-style-type: none"> - Produire des plans nationaux de lutte contre le braconnage - Préparer les termes de référence - Mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offres, sélectionner les consultants, signer les contrats - Organiser un atelier sous-régional de validation - Adhérer aux initiatives internationales de lutte contre le braconnage (MIKE, etc) - Renforcer la législation pénale sur les délits de braconnage - Renforcer la collaboration avec les services des douanes, les transports aériens et ferroviaires, et les sociétés forestières 	<ul style="list-style-type: none"> - Document disponible - Termes de référence disponibles - Ressources disponibles et contrats signés - Atelier sous-régional organisé, et plan sous-régional de lutte contre le braconnage adopté - Documents d'adhésion disponibles - Les textes nécessaires sont adoptés et publiés - Document de partenariat disponible (avec le secteur privé et les administrations des transports et des douanes) 	
426	Faciliter le contrôle dans les zones transfrontalières (ressources ligneuses,	Evaluation des quantités de bois, de trophées et d'animaux	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer un régime dérogatoire au droit commun pour le contrôle des zones transfrontalières - Organiser des opérations coup de poing à la frontière 	<ul style="list-style-type: none"> - Les textes nécessaires sont adoptés et publiés - Nombre d'opérations coup de 	

	braconnage)	saisis aux frontières	– Attribuer de fréquences radio pour la gestion de la tri-nationale de la Sangha	poing organisées et rapports disponibles – Les fréquences radio sont attribuées	
N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
427	Préparer un projet pour la dotation en équipements de communication pour les aires protégées transfrontalières TNS TRIDOM et autres	Equipement de communication disponible à la TNS TRIDOM et autres	– Préparer les termes de référence – Mobiliser les ressources financières, lancer l'appel d'offre, recruter le consultant, signer le contrat – Lancer les appels d'offres sélectionner le prestataire, acquérir le matériel	– Termes de référence disponibles – Ressources mobilisées, et contrat signé – Matériel acquis	
4.3 Ressources phytogénétiques					
431	Mettre en place une stratégie sous-régionale d'identification, de valorisation et de protection des ressources phytogénétiques	Stratégie élaborée et adoptée	– Initier et développer des programmes nationaux de recherche sur les ressources phytogénétiques – Renforcer la réglementation en matière de gestion, d'exploitation et de commercialisation des ressources phytogénétiques – Définir des mécanismes de protection (brevets) et de partage des royalties	– Banque de données disponible – Textes consolidés – Brevets enregistrés	

AXE STRATEGIQUE 5 : VALORISATION DURABLE DES RESSOURCES FORESTIERES

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5.1 Valorisation économique des filières : bois – faune – PFNL – tourisme					
<i>511- Allocation des ressources</i>					
5111	Assurer la planification dans l'espace et dans le temps de l'allocation des différents titres d'exploitation des ressources forestières	Document de planification disponible assorti des cartes	Planifier les différents titres d'exploitation forestière à attribuer aux différents opérateurs économiques	Document de planification disponible assorti des cartes	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5112	Promouvoir la transparence et la concurrence dans les processus d'attribution des différents titres et autorisations relatives à l'exploitation des ressources forestières	Mécanismes de transparence connus et mis en pratique	<ul style="list-style-type: none"> – Analyser les procédures officielles et les mécanismes d'attribution des permis et proposer les aménagements nécessaires pour améliorer la transparence. – Organiser un atelier national de validation des propositions d'aménagement des procédures et mécanismes d'attribution. – Préparer et faire signer les textes d'application – Mettre en place les nouvelles procédures et les mécanismes adoptés – Instituer un mécanisme indépendant de contrôle des procédures d'attribution des titres et d'exploitation des ressources forestières 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport disponible – Procédures et mécanismes validés – Textes signés – Rapport de mise en œuvre 	
5.1.2 Filière bois					
5121	Elaborer et adopter les schémas nationaux d'industrialisation	Les schémas nationaux d'industrialisation sont élaborés et adoptés	<ul style="list-style-type: none"> – Elaborer la politique nationale d'industrialisation de la filière bois – Définir un plan directeur d'industrialisation – Organiser une semaine africaine du bois en impliquant tous les partenaires au développement 	<ul style="list-style-type: none"> – Politique industrielle disponible – Plan directeur d'industrialisation élaboré – Semaine du bois organisée 	
5122	Promouvoir la transformation plus poussée du bois et l'utilisation des technologies avancées	Le document de stratégie est disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Définir des mesures d'encouragement à la récupération du bois dans les industries forestières – Inciter à la production locale des produits à forte valeur ajoutée – Favoriser l'importation et/ou la construction des machines à bois performantes – Promouvoir les PME et PMI dans les différentes filières de transformation 	<ul style="list-style-type: none"> – Taux de valorisation de la matière première augmenté – Mesures incitatives publiées – Nombre de PME/PMI créées et développées – Poids économique dans la filière accru – Nombre d'unités de 2^e et 3^e transformation créées 	
5123	Développer un marché régional et sous-régional du bois et autres produits forestiers	Un marché intra régional du bois est fonctionnel sur Internet Volumes commercialisés sur les nouveaux circuits	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser une concertation sur le développement d'un marché sous-régional du bois (CEMAC, OAB, OIBT, IFIA, ATIBT, Syndicat nationaux, etc. et Etats) – Mettre en place des systèmes spécialisés de marché régional sous-régional et international de bois et autres produits forestiers 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport des propositions du forum sous-régional – Les systèmes spécialisés de marchés sont opérationnels 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5124	Inciter à l'adoption de codes déontologiques dans toutes les grandes filières et activités forestières qui soient compatibles avec les principes de gestion durable des forêts	Codes déontologiques compatibles et rapports d'évaluation disponibles Promouvoir la transformation	Veiller au respect des codes déontologiques	Codes déontologiques mis en œuvre	
5.1.3 Filière Faune					
5131	Améliorer la contribution de la filière faune au développement économique et social de la sous-région	Poids économique de la filière faune accru	<ul style="list-style-type: none"> – Faire l'Etat des lieux des filières faunes dans les états – Etudier la fiscalité de la faune et mettre en place des mesures fiscales incitatives – Développer une stratégie d'intégration de la filière faune dans les économies nationales – Appuyer l'organisation des structures professionnelles de la filière faune – Sécuriser les zones cynégétiques en renforçant leur statut – Actualiser, renforcer et harmoniser les réglementations en matière de conservation et de gestion de la faune – Mettre en cohérence les législations fiscales, douanières et fauniques pour faciliter le développement de la filière 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports disponibles – Mesures fiscales incitatives mises en application – Stratégies élaborées – Statuts des ZIC adoptés – Textes adoptés – Législations mises en cohérence 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5.1.4 Filière produits forestiers non-ligneux					
5141	Organiser les filières des différents PFNL	Stratégies de gestion et de commercialisation des PFNL disponibles	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser les populations et les gouvernants sur l'importance de ce secteur ainsi que sur les techniques d'utilisation durable des PFNL – Elaborer et/ou renforcer les réglementations en vigueur en matière d'accès, de collecte et de commerce de PFNL – Développer et mettre en place les normes de prélèvement, de conservation et d'utilisation des PFNL – Mettre en place une fiscalité incitative au développement des PFNL – Organiser une concertation sur la problématique des PFNL – Mettre en place une stratégie nationale de gestion des PFNL – Promouvoir les opérations communautaires de collecte et de gestion durable des PFNL – Promotion des opérations de régénération et de développement de la ressource 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de séminaires de sensibilisation et de formation réalisés – Lois et textes réglementaires sur les PFNL – Normes disponibles – Fiscalité incitative disponible – Pourcentage d'impact économique des PFNL – Rapport disponible – Stratégie nationale sur les PFNL disponible – Nombres d'organisations professionnelles efficaces 	
5142	Mettre en place des stratégies adaptées de développement des filières PFNL majeures	Des documents de stratégie sont disponibles pour les principales filières PFNL	<ul style="list-style-type: none"> – Réaliser un forum national PFNL sur les mesures à prendre pour développer les filières – Mettre en place une stratégie nationale de développement durable et socio-économique des PFNL 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport du forum disponible – Document de stratégie nationale disponible 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5.1.5 Filière touristique					
5151	Favoriser le développement des activités écotouristiques	Répertoires des sites écotouristiques de la sous-région disponibles Nombre d'initiatives écotouristiques mises en œuvre Nombre de touristes visitant les sites chaque année Poids économique de la filière écotouristique	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser le public et les partenaires sur l'intérêt du secteur écotouristique pour les pays du Bassin du Congo – Produire un répertoire des sites écotouristiques et cynégétiques majeurs – Rechercher et développer les capacités des administrations nationales et des professionnels à gérer les filières touristiques – Développer les infrastructures touristiques nationales 	<ul style="list-style-type: none"> – Répertoire disponible et publié – Nombre de partenariat développé – Nombre de cadres et de professionnels formés – Nombre de touristes visitant les sites du pays chaque année 	
5.2- Suivi de la gestion et de l'utilisation des ressources / contrôle					
521	Assainir tous les titres d'exploitation des ressources forestières	Le répertoire et la base de données sur les titres valides sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> – Dresser le répertoire de tous les titres d'exploitation des ressources forestières – Mettre les données actualisées sur les titres valides à la disposition de l'observatoire sous-régional des forêts de la COMIFAC 	<ul style="list-style-type: none"> – Répertoire et base de données disponibles et connectés au réseau sous-régional – Données mises à jour et disponibles au niveau de l'observatoire sous-régional 	
522	Adopter une convention sous-régionale sur le contrôle forestier	Document de convention adopté et mis en œuvre par toutes les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la préparation d'un projet de convention sous-régionale en matière de contrôle forestier – Participer à l'atelier sous-régional de concertation – Faire approuver le projet de convention par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> – Document préparatoire disponible – Document de convention disponible et validé par les experts – Convention signée par les ministres et les parties prenantes 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
523	Renforcer les structures frontalières de contrôle forestier de moyens de communication (radio téléphone) et de logistique de fonctionnement	Nombre /liste d'équipements disponibles et fonctionnels	<ul style="list-style-type: none"> – Faire un état des lieux de la situation nationale en matière d'équipements, évaluer les besoins et acquérir les équipements – Faire une revue et une évaluation des initiatives en matière de contrôle de l'exploitation des ressources – Mettre en place les structures de contrôle et les rendre efficace 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'évaluation de la situation et des besoins – Equipements affectés dans les structures de contrôle et opérationnels – Budgets affectés et opérationnels 	
5.3- Certification forestière et traçabilité					
531	Promouvoir le processus de certification forestière	Nombre de concessions aménagées certifiées	<ul style="list-style-type: none"> – Développer et mettre en place les principes critères et indicateurs de certification forestière – Prévoir dans le forum national une commission multipartite spécialisée sur la promotion du processus de certification – Former des auditeurs forestiers à l'échelle de la sous-région et les faire assermenter 	<ul style="list-style-type: none"> – Commission fonctionnelle – PCI développé et appliqué 	
532	Mener les tests PCI dans les différents pays et zones écologiques de la sous-région (OAB et CIFOR)	Rapports de test disponibles pour chaque pays	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier une ou plusieurs forêts pouvant accueillir le processus de test – Signer une convention entre l'exploitant forestier et l'OAB/CIFOR – Exécuter le processus de test des PCI 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'identification – Convention signée – Rapport de test disponible 	
533	Mettre en œuvre dans chaque pays et à l'échelle sous-régionale un système unique de traçabilité	Rapport d'étude disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Proposer un système unique de traçabilité pour les exportations de bois du Bassin du Congo – Organiser un atelier national de concertation et de validation du système de traçabilité – Signer les textes d'application en la matière – Mettre en place l'autorité de gestion du processus de suivi de la traçabilité 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'étude disponible – Système de traçabilité validé par les intervenants du secteur – Textes réglementaires signés et mis en application – Système de gestion fonctionnel 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
5.4- Lutte contre l'exploitation illicite des ressources forestières et contre le braconnage					
541	Mettre en commun les statistiques nationales relatives au braconnage et à l'exploitation illicite des ressources forestières	Banque de données opérationnelles	Opérationnaliser le système de collecte, de traitement et d'envoi des informations sur le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	Rapports périodiques sur les statistiques nationales disponibles	
542	Adopter dans chaque pays un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières	Plan national d'actions adopté et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer un plan national de lutte contre le braconnage et l'exploitation illicite des ressources forestières – Organiser un atelier national de validation des propositions du plan de lutte contre le braconnage et de l'exploitation illicite des ressources forestières – Préparer et faire signer les textes nécessaires pour la mise en œuvre du plan de lutte. – Rendre le dispositif opérationnel 	<ul style="list-style-type: none"> – Document validé – Textes signés – Rapport disponible 	

AXE STRATEGIQUE 6 : DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES ALTERNATIVES ET REDUCTION DE LA PAUVRETE

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
61- Activités alternatives au braconnage					
611	Promouvoir la consommation de protéines animales autres que la viande de brousse (bush meat)	Part des protéines animales autres que le gibier accrue	<ul style="list-style-type: none"> – Développer des activités d'élevage de gibier – Encourager l'élevage domestique – Développer la pisciculture rurale – Faciliter l'approvisionnement des zones forestières en protéines animales autres que le gibier 	<ul style="list-style-type: none"> – Nombre de fermes d'élevage et étangs opérationnels – Les activités de développement socio-économique sont promues par l'ensemble des acteurs en milieu forestier, notamment les activités d'élevage – Les entreprises forestières instaurent systématiquement des systèmes alternatifs d'approvisionnement en viandes et produits de première nécessité sur les sites d'exploitation et de transformation 	
6.2- Micro projets générateurs de revenus pour les populations locales					
621	Favoriser le développement systématique d'activités génératrices d'emplois et de revenus en milieu forestier	<p>Nombre d'initiatives mises en œuvre</p> <p>Nombre d'emplois créés</p> <p>Poids économique des revenus générés</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Intégrer l'obligation d'appui au développement local dans les cahiers de charges des entreprises – Inciter le secteur privé forestier à faciliter la création d'emplois autour des sites de production – Développer des partenariats entre le secteur privé, les ONG et les populations riveraines 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes disponibles – Nombres d'emplois – Accords de partenariat établis – Nombre d'activités créées 	
622	Promouvoir la foresterie sociale impliquant les communautés locales	Volume des produits forestiers commercialisés par les initiatives de foresterie sociale	<ul style="list-style-type: none"> – Organiser les communautés riveraines pour gérer en commun leurs ressources naturelles – Mettre en place un cadre réglementaire et des mesures incitatives – Appuyer l'organisation et le développement des filières artisanales – Renforcer les capacités des acteurs impliqués dans la foresterie 	<ul style="list-style-type: none"> – Cadre réglementaire incitatif défini et adopté – Nombre d'initiatives opérationnelles – Poids économique des filières artisanales et villageoises 	

			sociale		
N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
623	Définir les modalités de répartition équitable des revenus de l'exploitation des ressources forestières destinées aux communautaires riveraines	Texte adopté dans chaque état membre	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer et adopter un texte dans chaque Etat membre – Opérationnaliser les mécanismes de rétrocession de la part des revenus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques aux populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> – Textes disponibles – Mécanisme de rétrocession opérationnel 	

AXE STRATEGIQUE 7 : RENFORCEMENT DES CAPACITES, PARTICIPATION DES ACTEURS, INFORMATION, FORMATION

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
7.1- Participation des acteurs / forums					
711	Définir de façon participative les droits et obligations des différentes parties prenantes du secteur forestier/code d'éthique	Code d'éthique sous-régional adopté par toutes les parties prenantes (les 4R right responsibility, revenu relation)	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier tous les partenaires à la gestion forestière – Elaborer les textes favorisant l'implication des différents partenaires à la gestion forestière durable – Adopter un code d'éthique définissant les 4R right (droit), responsibility (responsabilité), revenu (revenu), Relation (relation entre les parties prenantes) 	<ul style="list-style-type: none"> – Tous les partenaires sont identifiés – Textes disponibles – Code d'éthique adopté 	
712	Mettre en place à tous les niveaux des mécanismes de concertation entre les parties prenantes	Les forums nationaux sont opérationnels	Mettre en place un forum consultatif national sur les forêts et le rendre fonctionnel dans chaque état membre	Forums nationaux fonctionnels	
7.2- Implication des populations locales et autochtones					
721	Développer et adopter une stratégie sous-régionale d'implication des populations locales et de la société civile en matière de gestion	Document de stratégie sous-régional adopté par la COMIFAC	<ul style="list-style-type: none"> – Participer à l'initiative sous-régionale visant à définir les éléments de la stratégie d'implication des populations locales et de la société civile – Mettre en œuvre la stratégie sous-régionale d'implication des populations locales 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport du forum sous-régional disponible – Eléments de la stratégie sous-régionale sont définis – Proportion élevée des populations locales et société civile impliquées à la gestion des ressources 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
722	Appuyer les ONG, avec les moyens et les ressources des Etats et des bailleurs de fonds, dans leur travail de sensibilisation, d'information et d'organisation des populations en associations locales de développement/gestion avec des comités de gestion	Moyens mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Identifier et décrire les ONGs nationales et internationales intervenant dans le secteur de l'environnement auprès des populations (avec projets en cours d'exécution) – Préparer un canevas consensuel de travail en matière de sensibilisation et d'information des populations équivalent au cahier des charges – Organiser un séminaire de concertation avec les ONGs nationales et internationales et validation du document de « cahier des charges » – Négociations individuelles entre les ONGs et les bailleurs de fonds et /ou le gouvernement pour l'exécution des projets de terrain et leur financement – Instituer un organe de coordination et de contrôle de l'exécution des travaux 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport d'identification et d'évaluation disponible – Document de base disponible – Documents cahier des charges adoptés – Nombre de conventions signées et financées – Organe de coordination et de contrôle opérationnel 	
723	Renforcer les capacités des dirigeants des initiatives locales et communautaires	Nombre de personnes formées	<ul style="list-style-type: none"> – Développer des modules de formation adaptée – Organiser les sessions de formation dans les différentes zones et avec les différents publics cibles 	<ul style="list-style-type: none"> – Documents de modules de formation disponibles – Rapports d'exécution et de suivi des sessions de formation 	
7.3 Communication, information, sensibilisation, éducation					
731	Développer des systèmes performants et décentralisés de diffusion des informations sur les textes régissant le secteur forestier	Plan médiatique disponible Niveau de réalisation du plan médiatique	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer un plan médiatique de diffusion de l'information sur les textes en vigueur. – Développer des supports appropriés de communication en fonction des cibles du plan médiatique – Exécuter le plan médiatique dans chaque pays et au niveau de la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> – Plan médiatique disponible – Rapport d'exécution 	
732	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication	Stratégie de communication disponible	<ul style="list-style-type: none"> – Préparer une stratégie de communication – Développer des supports appropriés de communication – Mettre en œuvre la stratégie dans chaque pays et au niveau de la sous-région 	<ul style="list-style-type: none"> – Communication améliorée – Outils de communication disponibles 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
7.4 Formation professionnelle et continue					
741	Harmoniser les programmes d'enseignement relatifs au secteur forêts et environnement dans les établissements de formation de la sous-région	Programmes d'enseignement adaptés et respectés dans les établissements de la sous-région	<ul style="list-style-type: none"> – Faire une revue des programmes – Procéder à leur mise en cohérence et à leur adaptation – Actualiser les programmes de formation en insistant sur les aspects sous-régionaux – Evaluer les besoins et profils des professionnels à former dans les institutions 	Révision des programmes engagée	
742	Spécialiser les institutions de formation de la sous-région dans les différents domaines de la foresterie (industrie du bois, gestion de la faune, techniques de gestion forestière, foresterie sociale, conservation, environnement, exploitation à faible impact etc)	Chaque institution de formation a un domaine de spécialité défini ou renforcé par la COMIFAC (conseil des Ministres)	<ul style="list-style-type: none"> – Dresser l'état des lieux des institutions de formation de la sous-région afin de cibler les domaines de spécialisation – Organiser un forum sous-régional de concertation pour discuter des propositions de spécialisation des institutions évitant des doublons – Mettre en œuvre les décisions du conseil des Ministres sur les domaines et les institutions à spécialiser 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport de l'état des lieux et des propositions de spécialisations – Recommandations forum sous-régional – Rapports d'application des décisions du conseil des ministres de la COMIFAC 	
743	Renforcer les institutions de formation spécialisées pour les rendre plus performants	Nombre de professionnels formés et recrutés	<ul style="list-style-type: none"> – Promouvoir la participation active du secteur privé au financement et à l'exécution des programmes de formation – Promouvoir les partenariats et les jumelages entre institutions spécialisées sud-sud et nord-sud 	Nombre de partenariats développés et opérationnels	
744	Adopter une stratégie sous-régionale en matière de formation professionnelle continue impliquant toutes les parties prenantes	Stratégie adoptée par la COMIFAC et mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Faire l'évaluation nationale de l'offre et de la demande en matière de formation professionnelle continue – Développer les modules spécialisés – Mettre en œuvre les stratégies en s'appuyant sur les institutions de formation existantes 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapports d'évaluation disponibles – Modules opérationnels – Stratégies mises en œuvre 	

AXE STRATEGIQUE 8 : RECHERCHE -DEVELOPPEMENT

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
81	Développer des programmes de recherche en cohérence avec les politiques forestières	Un comité scientifique sous régional mis en place Programmes mis en œuvre Rapport de l'état des lieux de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Faire un état des lieux de la recherche forestière Intégrer les résultats des travaux des autres comités scientifiques nationaux dans le travail du comité scientifique national forestier - Instituer et faire fonctionner un comité scientifique national regroupant chercheurs et autres acteurs de tous les domaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Document d'état des lieux disponible - Documents programme élaboré 	
82	Développer des partenariats entre la recherche, les différents utilisateurs et les institutions spécialisées	Nombre de partenariats développés	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les besoins - Renforcer la coopération sous-régionale en matière de recherche - Promouvoir les partenariats entre les institutions sud-sud et nord-sud et les autres acteurs forestiers - Développer les réseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Besoins et stratégie d'appui identifiés - Nombre de partenariats fonctionnels - Réseaux fonctionnels 	
83	Mettre au point des techniques adaptées de récolte, régénération, utilisation transformation des PFNL/plantes médicinales	Techniques mises au point et vulgarisées auprès des populations et du secteur privé	Développer les projets de recherche filière par filière et produit par produit pour répondre aux besoins du secteur privé et des populations riveraines	Projets mis en œuvre	
84	Valoriser les connaissances traditionnelles en matière de conservation et d'utilisation des ressources naturelles	Volume des retombées financières issues de la commercialisation des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les connaissances traditionnelles et les compiler dans un système de base de données centralisé par la COMIFAC - Renforcer la réglementation sur l'utilisation commerciale des connaissances traditionnelles par des tiers 	<ul style="list-style-type: none"> - Banque de données fonctionnelles - Dispositions réglementaires adoptées 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
85	Développer un cadre de concertation et des mécanismes d'alerte sur les zoonoses transmissibles à l'homme	Les zoonoses sont maîtrisés et/ou circonscrites chez les humains et chez les grands singes	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les zones, les réservoirs, les mécanismes de transmission et l'impact du virus Ebola et des autres zoonoses dans chaque pays concerné et au niveau de l'ensemble du Bassin du Congo - Développer les collaborations permanentes entre forestiers, spécialistes de la faune, services de recherche et de santé publique et les institutions spécialisées - Définir des actions nationales et communes à mener pour circonscrire le développement de la maladie - Assurer la surveillance épidémiologique animale et humaine - Promouvoir un vaste programme de sensibilisation /information/éducation/formation des populations et des acteurs du milieu forestier 	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes sur les zones à risque effectuées - Inventaires faunes réalisées - Cartes d'évolution établies - Mécanismes de transmission et développement de la maladie identifiés et compris - Stratégies nationales et sous-régionales définies dans le cadre d'un atelier de planification multi-sectorielle - Stratégies en cours de mise en œuvre national et sous-régional par les Etats et les partenaires - Les services chargés de la surveillance épidémiologique sont constitués et opérationnels - Campagne de sensibilisation/information via les médias grands publics (radio nationale, radio locales, Africa n° 1 TV5 etc) - Campagnes de sensibilisation et d'éducation dans les écoles et les églises avec production /distribution de brochures de vulgarisation 	

AXE STRATEGIQUE 9 : DEVELOPPEMENT DES MECANISMES DE FINANCEMENT

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
91	Appuyer la création des fonds forestiers dans tous les Etats	Chaque Etat dispose d'un fonds forestier opérationnel	Mettre en place ou redynamiser les fonds forestiers nationaux	Fonds forestiers fonctionnels	
92	Mettre en place un « fonds commun » sous-régional	Etudes de faisabilité réalisées Fonds créé et fonctionnel Modalités de financement proposées	<ul style="list-style-type: none"> – Participer à la définition des statuts et modalités de fonctionnement du fonds – Aménager les législations nationales pour faciliter la création du fonds sous-régional – Prévoir des budgets nationaux et fournir la dotation initiale aux fonds – Préparer les dossiers de projet devant être financés par le fonds 	<ul style="list-style-type: none"> – Fonds sous-régional créé et opérationnel – Nombre de projets exécutés sur financement du fonds sous-régional 	
93	Faire instaurer un pourcentage sur les revenus issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques pour le financement du plan de convergence	Pourcentage déterminé	<ul style="list-style-type: none"> – Mener une étude de faisabilité (Cf. expérience CEMAC et CEEAC) – Aménager les législations nationales pour faciliter les mécanismes de mise en oeuvre 	<ul style="list-style-type: none"> – Rapport de l'étude disponible – Mécanisme de mise en oeuvre opérationnel 	
94	Promouvoir un partenariat avec le secteur privé pour promouvoir le commerce international des produits forestiers d'Afrique centrale	Convention de partenariat établie Contribution financière du secteur privé acquise	<ul style="list-style-type: none"> – Sensibiliser les groupements professionnels – Etablir un mécanisme de contribution 	– Contrat de partenariat signé et mis en oeuvre	
95	Promouvoir la création des trusts funds (fonds fiduciaire) au niveau national et sous-régional	Nombre de trust funds créés	<ul style="list-style-type: none"> – Aménager la législation nationale pour permettre la création et l'utilisation de trusts funds – Mobiliser des ressources et signer les conventions nécessaires – Préparer les dossiers de projets devant être financés par les trusts funds 	<ul style="list-style-type: none"> – Les textes nécessaires sont adoptés et publiés – Fonds mobilisés au titre des trusts funds – Documents de projets disponibles et soumis au financement 	

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
96	Développer des mécanismes novateurs de financement (puits de Carbone, protocole de Kyoto, trust funds, conversion de dettes PPTE, etc.)	Nombre d'initiatives de financement novateurs entreprises	<ul style="list-style-type: none"> – Informer et sensibiliser les différents partenaires sur les mécanismes novateurs – Préparer et mettre en œuvre des programmes à financer 	– Nombre de programmes élaborés	
97	Instaurer des taxes de conversion sur les superficies forestières définitivement affectées à d'autres usages	Un pourcentage des taxes perçues au titre de la conversion est affecté au financement d'un fonds de la COMIFAC pour la restauration du couvert forestier	Instaurer la taxe de conversion des superficies forestières dans les réglementations nationales Financer sur fonds de la COMIFAC des actions nationales de régénération forestière et faunique en partenariat avec l'Etat et les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> – Textes adoptés et mis en œuvre – Taxes perçues et reversées au fonds régional de la COMIFAC 	
98	Etablir un partenariat avec les programmes et projets d'envergure sous-régionale pour un appui à la coordination des activités du plan de convergence	Un contrat de partenariat est signé	<ul style="list-style-type: none"> – Informer et sensibiliser les acteurs clés – Fournir les informations pertinentes sur les programmes et projets à la COMIFAC – Collaborer avec le Secrétariat exécutif de la COMIFAC 	Contribution financière effective des programmes et projets à la coordination	

AXE STRATEGIQUE 10 : COOPERATION REGIONALE ET PARTENARIATS

N°	Activité convergente au niveau sous-régional	Indicateur de performance	Activités au niveau national	Indicateurs /résultats intermédiaires	Coûts Mfca
101	Développer des mécanismes de collaboration et de partenariat avec toutes les initiatives et organismes de coopération en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers	Nombre d'accords et de conventions de partenariats conclus et mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> – Mettre en œuvre des conventions de partenariat au niveau national – Développer des partenariats spécifiques au niveau national 	<ul style="list-style-type: none"> – Conventions mises en œuvre au niveau national – Nombre de nouvelles conventions de partenariats établies 	
102	Définir conjointement et mettre en œuvre les règles d'éthiques régissant la gestion technique et financière des projets et programmes cofinancés dans la sous-région	Code d'éthique adopté par les parties prenantes et appliqué dans la formulation et la mise en œuvre des projets	<ul style="list-style-type: none"> – Contribuer à la production du code d'éthique – Faire appliquer le code d'éthique par les parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> – Code d'éthique disponible et appliqué dans les pays – Les pays et les parties prenantes observent scrupuleusement le code d'éthique dans la mise en œuvre des projets et programmes 	
103	Amener les parties prenantes impliquées dans la gestion des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo à s'organiser et à respecter un code de déontologie interne en harmonie avec les orientations du plan de convergence	Un réseau des ONG et parties prenantes est fonctionnel Un code de déontologie est adopté et respecté	<ul style="list-style-type: none"> – Faciliter l'organisation d'un réseau national d'ONG – Faire valider le code de déontologie 	<ul style="list-style-type: none"> – Les réseaux nationaux sont organisés et opérationnels – Le code de déontologie est respecté 	

Estimation du coût du plan de convergence par pays à la première phase triennale (2004-2006)

N°	Axe stratégiques	Pays (montant en millions de Fcfa)																Total
		Cameroun		Congo		Gabon		Guinée E.		RCA		RDC		Tchad		Total		
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	110,0	239,0	1855,0	1921,0	0,0	0,0	1942,0	2 371,0	1789,0	2 663,0	193	358	82,0	738,0	5 970,5	8 289,5	14 260,0
Axe 2	Connaissance de la ressource	1312,0	66,0	6 133,0	4 228,0	206,0	664,0	955,0	1665,0	444,0	1338,0	1458	12 430	161,0	1449,0	10 668,5	21 840,0	32 508,5
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	7 036,0	258,0	13 535,0	17 848,0	460,0	2 705,0	4 185,0	5 115,0	4 875,0	14 640,0	789	3 465	510,0	4 690,0	31 390,3	48 721,0	80 111,3
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	185,0	320,0	3 532,0	4 585,0	2 678,0	26 202,0	2 430,0	2 970,0	3 303,5	9 908,5	83	330	166,0	1494,0	12 377,0	45 809,5	58 186,5
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	1329,0	276,2	4 774,0	5 110,0	230,0	2 670,0	2 862,5	3 497,5	10 420,0	31262,0	83	220	83,0	747,0	19 781,0	43 782,7	63 563,7
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	0,0	622,0	828,0	805,0	70,0	630,0	1080,0	1320,0	800,0	2 400,0	33	132	110,0	990,0	2 921,0	6 899,0	9 820,0
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	0,0	252,5	2 339,0	3 155,0	370,0	9 930,0	4 050,0	4 950,0	868,3	2 603,7	1430	6 545	88,0	792,0	9 145,3	28 228,2	37 373,5
Axe 8	Recherche - Développement	0,0	125,0	2 765,0	4 275,0	0,0	0,0	167,5	203,5	6 333,0	18 999,0	0	0	920,0	8 280,0	10 185,5	31 882,5	42 068,0
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	0,0	54,0	1385,0	1280,0	0,0	30,0	21,5	26,5	82,5	247,5	330	1650	125,0	1125,0	1 944,0	4 413,0	6 357,0
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	0,0	11,0	236,0	207,0	25,0	1625,0	145,7	178,2	26,5	78,5	0	0	6,5	58,5	439,7	2 158,2	2 597,9
	TOTAL	9 972,0	2 223,7	37 382,0	43 414,0	4 039,0	44 456,0	17 839,2	22 296,7	28 941,8	84 140,2	4 397	25 130	2 251,5	20 363,5	104 822,8	242 023,6	
		12 195,7		80 796,0		48 495,0		40 135,9		113 082,0		29 526,8		22 615,0		346 846,4		

Estimation du coût du plan de convergence par pays sur une période de dix ans (2004-2013)

N°	Axe stratégiques	Pays (montant en millions de Fcfa)																
		Cameroun		Congo		Gabon		Guinée E.		RCA		RDC		Tchad		Total		Total
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	335,4	577,1	4 540,0	6 521,0	600,0	400,0	4 312,0	4 871,0	2 689,0	3 763,0	193	358	182,0	1 738,0	12 850,9	18 227,6	31 078,5
Axe 2	Connaissance de la ressource	2 211,8	1 415,9	7 848,0	5 692,0	2 206,0	5 664,0	1 345,0	1 815,0	2 944,0	5 838,0	3 537	28 545	461,0	3 449,0	20 552,3	52 418,9	72 971,2
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	11 980,8	7 675,2	25 890,0	55 553,0	6 460,0	16 705,0	6 665,0	8 835,0	10 875,0	38 640,0	2 563	8 828	2 510,0	10 690,0	66 943,8	146 925,7	213 869,5
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	397,8	639,2	4 902,0	7 425,0	8 678,0	66 202,0	3 870,0	5 130,0	9 303,5	27 908,5	275	1 100	466,0	3 494,0	27 892,3	111 898,7	139 791,0
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	2 187,3	1 563,7	6 824,0	8 310,0	1 830,0	8 670,0	4 558,5	6 041,5	20 420,0	61 262,0	248	770	233,0	1 747,0	36 300,3	88 364,2	124 664,5
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	560,0	1 462,0	1 703,0	2 485,0	370,0	3 630,0	1 720,0	2 280,0	4 800,0	12 400,0	385	1 815	510,0	2 990,0	10 048,0	27 062,0	37 110,0
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	44,8	319,7	5 834,0	9 260,0	3 370,0	29 930,0	6 450,0	8 550,0	5 868,3	16 603,7	2 090	9 460	388,0	2 592,0	24 045,1	76 715,4	100 760,5
Axe 8	Recherche - Développement	28,0	167,0	4 800,0	9 645,0	2 500,0	8 000,0	266,7	352,3	8 833,0	26 999,0	1 375	4 400	3 320,0	15 980,0	21 122,7	65 543,3	86 666,0
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	39,2	112,8	3 881,0	4 080,0	200,0	330,0	34,3	45,7	282,5	547,5	330	1 650	375,0	3 125,0	5 142,0	9 891,0	15 033,0
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	14,0	32,0	236,0	207,0	175,0	3 225,0	232,1	307,8	76,5	278,5	83	880	46,5	178,5	862,6	5 108,8	5 971,4
	TOTAL	17 799,1	13 964,6	66 458,0	109 178	26 389	142 756	29 453,6	38 228,3	66 091,8	194 240,2	11 077	57 805	8 491,5	45 983,5	225 760,0	602 155,6	
		31 763,7		175 636,0		169 145,0		67 681,9		260 332,0		68 882,0		54 475,0		827 915,6		

Estimation du coût du plan de convergence par pays sur une période de dix ans (2004-2013)

N°	Axe s stratégiques	Pays (montant en millions de \$ US)																Total
		Cameroun		Congo		Gabon		Guinée E.		RCA		RDC		Tchad		Total		
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	0,61	1,05	8,25	11,86	1,09	0,73	7,84	8,86	4,89	6,84	0,35	0,65	0,33	3,16	23,37	33,14	56,51
Axe 2	Connaissance de la ressource	4,02	2,57	14,27	10,35	4,01	10,30	2,45	3,30	5,35	10,61	6,43	5,190	0,84	6,27	37,37	95,31	132,67
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	21,78	13,95	47,07	101,01	11,75	30,37	12,12	16,06	19,77	70,25	4,66	16,05	4,56	19,44	121,72	267,14	388,85
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	0,72	1,16	8,91	13,50	15,78	120,37	7,04	9,33	16,92	50,74	0,50	2,00	0,85	6,35	50,71	203,45	254,17
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	3,98	2,84	12,41	15,11	3,33	15,76	8,29	10,98	37,13	111,39	0,45	1,40	0,42	3,18	66,00	160,66	226,66
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	1,02	2,66	3,10	4,52	0,67	6,60	3,13	4,15	8,73	22,55	0,70	3,30	0,93	5,44	18,27	49,20	67,47
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	0,08	0,58	10,61	16,84	6,13	54,42	11,73	15,55	10,67	30,19	3,80	17,20	0,71	4,71	43,72	139,48	183,20
Axe 8	Recherche - Développement	0,05	0,30	8,73	17,54	4,55	14,55	0,48	0,64	16,06	49,09	2,50	8,00	6,04	29,05	38,40	119,17	157,57
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	0,07	0,21	7,06	7,42	0,36	0,60	0,06	0,08	0,51	1,00	0,60	3,00	0,68	5,68	9,35	17,98	27,33
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	0,03	0,06	0,43	0,38	0,32	5,86	0,42	0,56	0,14	0,51	0,15	1,60	0,08	0,32	1,57	9,29	10,86
TOTAL		32,4	25,4	120,8	198,5	48,0	259,6	53,6	69,5	120,2	353,2	20,1	105,1	15,4	83,6	410,47	1094,83	
		57,8		319,34		307,54		123,06		473,33		125,24		99,05		1505,30		
Taux de change 1\$us = 550 Fcfa																		

Estimation du coût du plan de convergence sous-régional sur 3 ans (2004-2006)

		Coût estimatif (montant en millions FCFA)								
		Phase I						Total		Total
N°	Axe stratégiques	2004		2005		2006		Etat	Ext	
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext			
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	1 276,5	1 470,0	2 281,0	3 555,3	2 413,0	3 264,3	5 970,5	8 289,5	14 260,0
Axe 2	Connaissance de la ressource	2 939,0	9 953,0	3 585,8	5 925,5	4 143,8	5 961,5	10 668,5	21 840,0	32 508,5
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	9 002,5	13 499,5	10 712,8	19 101,5	11 675,0	16 120,0	31 390,3	48 721,0	80 111,3
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	3 193,3	14 067,2	4 450,5	16 248,0	4 733,2	15 494,3	12 377,0	45 809,5	58 186,5
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	5 116,5	13 953,0	7 042,5	15 441,2	7 622,0	14 388,5	19 781,0	43 782,7	63 563,7
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	851,0	2 073,0	1 040,0	2 526,0	1 030,0	2 300,0	2 921,0	6 899,0	9 820,0
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	3 067,8	9 449,7	3 172,0	9 952,0	2 905,5	8 826,5	9 145,3	28 228,2	37 373,5
Axe 8	Recherche - Développement	2 443,0	10 476,0	3 931,5	11 147,5	3 811,0	10 259,0	10 185,5	31 882,5	42 068,0
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	356,6	1 273,6	937,5	1 627,3	649,9	1 512,1	1 944,0	4 413,0	6 357,0
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	121,8	664,8	183,0	785,4	134,9	708,0	439,7	2 158,2	2 597,9
TOTAL		28 368,0	76 879,8	37 336,5	86 309,7	39 118,3	78 834,2	104 822,8	242 023,6	
		105 247,8		123 646,2		117 952,4		346 846,4		

Estimation du coût du plan de convergence sous-régional sur 10 ans (2004-2013)

		coût estimatif (montant en millions FCFA)													
N°	Axe stratégiques	Phase I						Phase II (3ans)		Phase III(4 ans)		Total		Total	
		2004		2005		2006		2007-2009		2010-2013		Etat	Ext		
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext				
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	1 277	1 470	2 281	3 555	2 413	3 264	3 022	4 545	3 859	5 393	12 851	18 228	31 079	
Axe 2	Connaissance de la ressource	2 939	9 953	3 586	5 926	4 144	5 962	5 653	15 438	4 231	15 141	20 552	52 419	72 971	
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	9 003	13 500	10 713	19 102	11 675	16 120	17 210	47 584	18 344	50 621	66 944	146 926	213 870	
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	3 193	14 067	4 451	16 248	4 733	15 494	7 824	33 157	7 692	32 932	27 892	111 899	139 791	
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	5 117	13 953	7 043	15 441	7 622	14 389	8 281	22 549	8 239	22 033	36 300	88 364	124 665	
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	851	2 073	1 040	2 526	1 030	2 300	3 398	9 477	3 729	10 686	10 048	27 062	37 110	
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	3 068	9 450	3 172	9 952	2 906	8 827	7 114	24 789	7 786	23 698	24 045	76 715	100 761	
Axe 8	Recherche - Développement	2 443	10 476	3 932	11 148	3 811	10 259	4 767	17 252	6 171	16 408	21 123	65 543	86 666	
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	357	1 274	938	1 627	650	1 512	1 432	2 485	1 766	2 993	5 142	9 891	15 033	
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	122	665	183	785	135	708	210	1 474	212	1 477	863	5 109	5 971	
TOTAL		28 368	76 880	37 337	86 310	39 118	78 834	58 910	178 749	62 027	181 384	225 760	602 156		
		105 248		123 646		117 952		237 659		243 411		827 916			

Estimation du coût du plan de convergence sous-régional sur 10 ans (2004-2013)

		coût estimatif (montant en Millions de \$US)												
		Phase I						Phase II(3ans)		Phase III(4ans)		Total		Total
N°	Axe stratégiques	2004		2005		2006		2007-2009		2010-2013		Etat	Ext	
		Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext	Etat	Ext			
Axe 1	Harmonisation des politiques forestières et fiscales	2,32	2,67	4,15	6,46	4,39	5,94	5,49	8,26	7,02	9,81	23,37	33,14	56,51
Axe 2	Connaissance de la ressource	5,34	18,10	6,52	10,77	7,53	10,84	10,28	28,07	7,69	27,53	37,37	95,31	132,67
Axe 3	Aménagement des écosystèmes et reboisement	16,37	24,54	19,48	34,73	21,23	29,31	31,29	86,52	33,35	92,04	121,72	267,14	388,85
Axe 4	Conservation de la diversité biologique	5,81	25,58	8,09	29,54	8,61	28,17	14,22	60,29	13,98	59,88	50,71	203,45	254,17
Axe 5	Valorisation durable des ressources forestières	9,30	25,37	12,80	28,07	13,86	26,16	15,06	41,00	14,98	40,06	66,00	160,66	226,66
Axe 6	Développement des activités alternatives et réduction de la pauvreté	1,55	3,77	1,89	4,59	1,87	4,18	6,18	17,23	6,78	19,43	18,27	49,20	67,47
Axe 7	Renforcement des capacités, participation des acteurs, information, formation	5,58	17,18	5,77	18,09	5,28	16,05	12,93	45,07	14,16	43,09	43,72	139,48	183,20
Axe 8	Recherche - Développement	4,44	19,05	7,15	20,27	6,93	18,65	8,67	31,37	11,22	29,83	38,40	119,17	157,57
Axe 9	Développement des mécanismes de financement	0,65	2,32	1,70	2,96	1,18	2,75	2,60	4,52	3,21	5,44	9,35	17,98	27,33
Axe 10	Coopération régionale et partenariats	0,22	1,21	0,33	1,43	0,25	1,29	0,38	2,68	0,39	2,69	1,57	9,29	10,86
TOTAL		51,58	139,78	67,88	156,93	71,12	143,33	107,11	325,00	112,78	329,79	410,47	1 094,83	
		191,36		224,81		214,46		432,11		442,56		1 505,30		
Taux de change 1\$US = 550 FCFA														

VI- ANNEXES

ANNEXE 1 : PROGRAMMES TRANSFRONTALIERS PRIORITAIRES

N°	Programme transfrontalier	Pays partenaires	Responsable national/planification/ programmation	Partenaires de mise en oeuvre	Actions spécifiques à entreprendre	Indicateur/résultats intermédiaires
1	Tri-nationale de la Sangha	RCA	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	Projet Dzangha-Sangha WWF-GTZ	Ratification de l'accord TNS	Accords ratifiés
					Dynamiser les organes prévues dans l'accord de coopération	Organes dynamisés et fonctionnel
					Développer la concertation entre les hauts responsables des administrations et les partenaires (exploitation forestière)	Cadre de concertation fonctionnel et réunions périodiques
		Congo	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WCS Projet Nouabali et PROGEPP	Elaborer un plan d'action TNS	Plan élaboré
					Identifier les mécanismes de financement durable et mobiliser les fonds	Mécanismes identifiés
					Mise en œuvre du plan d'action et mise en place de la structure de coopération	Plan d'action et structures de coopération mis en œuvre
		Cameroun	MINEF DFAP	Projet GTZ- WWF-FEM	Evaluation du plan d'action	
2	ODZALA-MINKEBE-DJA	Congo	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	ECOFA/UE/FE M/PNUD	Prépare et signer l'accord de coopération entre le Cameroun le Congo et le Gabon	Accord signé
					Mettre en œuvre un avant projet	Contrat signé
		Gabon	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WWF/FEM/PNU D/UE	Classer les couloirs de la tri nationale	
		Cameroun	MINEF DFAP	WWF/FEM/PNU D		
3	MINKEBE MENGINE	Gabon	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	OIBT Opérateurs privés	Prépare et signer l'accord entre le Cameroun et le Gabon	Accord signé
					Développer e mettre en œuvre le volet du projet concernant le Gabon	Volet mis en œuvre
		Cameroun	MINEF DFAP	OIBT Opérateurs privés		
4	MAYUMBA	Congo	Min. EFPRH	WCS	Concertation directe	

	CONKOUATI		DG Eaux et Forêts		Élaborer un projet d'accord	Accord signé et ratifié
					Signature et ratification de l'accord	
		Gabon	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	WCS ECOFAC/UE		

5	CAMPO MA'AN CAMPO	Cameroun	MINEF/ DFAP	DGIS/TROPENB OS FEM	Echanges des lettres officielles entre le Cameroun et la Guinée Equatoriale	Lettre échangées
					Faire une des réunions officielles pour fixer les plans de travail	Réunions réalisées
					Engager les études de part et d'autres /engager des concertations et actions communes	Etudes réalisées
		Guinée Equato	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	UE/CUREF	Faire les études de faisabilité et identifier les financements	Etudes disponibles
					Signer la convention bi nationale	Convention signée
6	ZAKOUMA MANOVO GOUNDA St FLORIS	RCA	Min Eaux et Forêts DG Eaux et Forêts	UNESCO/FEM/ UICN	Missions d'information et de concertation entre les 2 pays	Missions réalisées
					Elaboration et adoption de l'accord bi national	
					Signature de l'accord bi nationale	Accord signé
		TCHAD	Min de l'environnement /DG	UE/FEM/PNUD	Ratification de l'accord bi national	Accord ratifié
					Elaboration et adoption d'un plan d'action	Document disponible
					Mobilisation des fonds et mise en œuvre	Fonds disponible et programme engagé
7	Parc de Biliué	RDC/RCA			A créer	
8	Parc de Mayumbe	RDC/Congo			A créer	
9	Lac TumbalacTelé	RDC/Congo			A créer	
10	Réserve de Luki	RDC/Congo/Angola			A créer	
11	Parc de Virunga	RDC/Rwanda/Uganda			A créer	

ANNEXE 2 : PROGRAMMES NATIONAUX

CAMEROUN

RCA

CONGO

RD CONGO

GABON

GUINNEE EQUATORIALE

TCHAD

ANNEXE 3: DECLARATION DE YAOUNDE

Sur invitation de Son Excellence Paul BIYA, Président de la République du Cameroun ;

Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du CONGO, représenté par Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, Chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques ;

Son Excellence El HADJ OMAR BONGO, Président de la République GABONAISE, représenté par Monsieur DIDJOB DIVUNGI DI NDINGE, Vice Président de la République ;

Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République de GUINEE EQUATORIALE ;

Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République CENTRAFRICAINE ;

Son Excellence IDRIS DEBY, Président de la République du TCHAD ;

Son Altesse Royale le Prince PHILIP, Duc d'EDINBOURG, invité d'honneur du Sommet ;

Se sont réunis à Yaoundé le 17 mars 1999 à l'effet d'examiner les problèmes liés à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.

Ainsi :

- Soucieux de la nécessité de conserver et de gérer durablement leurs écosystèmes forestiers qui sont à la fois une richesse naturelle importante pour les générations présentes et à venir, et une richesse écologique universelle ;
- Rappelant les efforts réalisés par chacun des Etats et la nécessité de conserver ces acquis importants aux plans social, économique, et écologique ;
- Convaincus que la gestion durable des ressources forestières peut contribuer de façon significative au développement économique, social et culturel des Etats de la sous-région ;
- Désireux de conjuguer leurs efforts pour promouvoir l'utilisation rationnelle et l'aménagement durable des ressources forestières, en conservant toute la biodiversité ;
- Conscients de l'importance de l'implication des populations et des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Persuadés du rôle important de la coopération sous-régionale et internationale en matière de gestion des écosystèmes forestiers et de la lutte contre la désertification dans la ligne des engagements internationaux souscrits par la communauté internationale ;
- Conscients du rôle souverain de l'Etat dans l'élaboration et l'application des lois et règlements permettant une gestion durable des ressources naturelles.

1. Les Chefs d'Etat proclament :

- Leur attachement au principe de conservation de la biodiversité et de la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale.
- Le droit de leurs peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir leurs efforts de développement économique et social.

- Leur adhésion déjà ancienne à la nécessité de concilier les impératifs de développement économique et social avec la conservation de la diversité biologique dans le cadre d'une coopération sous-régionale et internationale bien comprise.
- Leur intérêt à la mise en place par la communauté internationale, aujourd'hui très consciente du rôle écologique des forêts à créer un mécanisme international destiné au financement d'un fonds fiduciaire pour soutenir de manière durable les pays de la sous-région dans leurs efforts d'aménagement, de conservation et de recherche sur les écosystèmes forestiers.
- Leur soutien et leur solidarité avec les pays sahéliens de l'Afrique Centrale dans leur lutte contre l'avancée du désert.

Ils s'engagent à :

- Accélérer le processus de création des aires protégées transfrontalières entre les pays de l'Afrique Centrale et inviter les pays voisins à s'intégrer dans ce processus, tout en renforçant la gestion durable des aires protégées existantes ;
- Développer une fiscalité forestière adéquate, et des mesures d'accompagnement nécessaires à sa mise en œuvre pour soutenir de manière pérenne les efforts de conservation, d'aménagement durable et de recherche sur les écosystèmes forestiers ;
- Adopter des politiques nationales harmonisées en matière de forêts et accélérer la mise en place des instruments d'aménagement, notamment des systèmes de certification harmonisés, reconnus internationalement, agréés par les Etats de l'Afrique Centrale et développer les ressources humaines pour leur mise en œuvre ;
- Renforcer les actions visant à accroître la participation rapide des populations rurales dans la planification et la gestion durable des écosystèmes et réserver des espaces suffisants pour leur développement socio-économique ;
- Veiller à une plus grande implication des opérateurs économiques dans le processus de gestion durable et de conservation des écosystèmes forestiers ;
- Prendre des mesures pour concilier des actions en faveur des écosystèmes forestiers avec celles des autres programmes sectoriels, notamment le reboisement, les transports et l'agriculture ;
- Mettre en place des actions concertées en vue d'enrayer le grand braconnage et toute autre exploitation non durable dans la sous-région en y associant toutes les parties prenantes notamment, les opérateurs économiques et les populations ;
- Promouvoir et accélérer le processus d'industrialisation du secteur et développer des mécanismes adéquats de financement du secteur privé, en vue de maximiser la valeur ajoutée et de créer des emplois nouveaux et valorisants, tout en veillant à l'utilisation durable des ressources forestières ;
- Promouvoir des forums nationaux et sous-régionaux d'échange d'expériences, favoriser la formation des réseaux liant les institutions pertinentes de recherche et de développement forestier et renforcer la coordination ainsi que la coopération entre toutes les organisations nationales et internationales impliquées dans les actions et fa réflexion sur ("utilisation durable et la conservation des ressources biologiques et des écosystèmes forestiers ;
- Mettre en place dans chaque Etat, des mécanismes durables de financement du développement du secteur forestier à partir des revenus générés par l'activité forestière et la coopération internationale

- Organiser d'autres sommets consacrés à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers ;
- Enfin, les Chefs d'Etat donnent mandat à leurs Ministres en charge de la gestion et de la conservation des écosystèmes forestiers de redynamiser l'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique Centrale (OCFSA), notamment par le transfert de son siège en République du Cameroun, de coordonner et de veillera la mise en œuvre des résolutions issues du présent sommet.

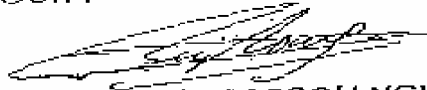
Ils remercient

Son Excellence, Monsieur Paul BIYA, Président de la République du Cameroun, pour l'accueil chaleureux et fraternel, les commodités mises a leur disposition pendant leur séjour et pour la bonne tenue des travaux du premier sommet des Chefs d'Etat de l'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

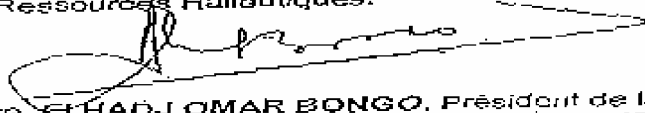
Fait à Yaoundé, le 17 Mars 1998

Ont signé

Son Excellence Paul BIYA, Président de la REPUBLIQUE DU CAMEROUN ;



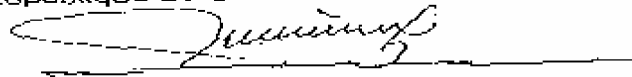
- Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la REPUBLIQUE DU CONGO, représenté par Monsieur Henri DJOMBO, Ministre de l'Economie Forestière, chargé de la Pêche et des Ressources Halieutiques.



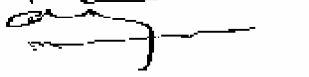
- Son Excellence ETIA DJ OMAR BONGO, Président de la REPUBLIQUE GABONAISE, représenté par Monsieur DIDJOB DIVUNGUI DI NDINGE, Vice Président de la République ;



- Son Excellence Teodoro OBIANG NGUEMA MBAZOGO, Président de la République de GUINEE EQUATORIALE ;



- Son Excellence Ange Félix PATASSE, Président de la République Centrafricaine ;



- Son Excellence IDRIS DEBY, Président de la République du TCHAD.

